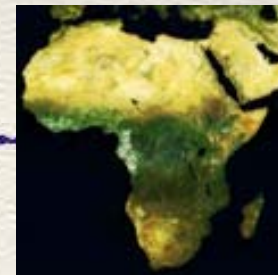


**ATELIER SOUS REGIONAL de l'UIT SUR LE ROLE DES
TELECOMMUNICATIONS / TIC DANS LA GESTION DU
DESASTRE EN REGION AFRIQUE CENTRALE
Yaoundé, Cameroun, 30 Mai au 1 Juin 2007**



**Comptabilisation des
Ressources nationales de télécommunications/TIC
pour la réduction de désastre dans
le cadre de la convention de Tampere**

**Basée sur une expérience Canadienne et sur une analyse des éléments
essentiels d'un plan de télécommunication d'urgence**

Michel Milot : 1990-2006: Industrie Canada, Gestionnaire national des programmes en
télécommunications d'urgence

Cette présentation n'est pas une présentation officielle du Gouvernement du Canada¹

Présentation

- Michel Milot
- Industrie Canada
- Inventaire en télécommunication d'urgence
- Convention de Tampere & inventaire
- Convention de Tampere & entraide internationale
- Exemples - Inventaire & urgences du passé
- 6 questions
- Conclusion

Michel Milot / Expériences

- Inspecteur de la radio
- Opération sur les sites d'urgence
- Gestionnaire national en télécommunication d'urgence
- Expérience internationale
 - Asie
 - OCHA / UIT
 - OTAN

Industrie Canada: Responsable programmes télécommunications d'urgence ⁽¹⁾

En collaboration avec les ministères fédéraux et provinciaux et l'industrie des télécommunications:

Développe, maintien et exécute un plan d'urgence en télécommunication incluant:

- La gestion des radiofréquences requises en urgence
- Procure une aide et une assistance
 - Aux ministères fédéraux
 - Aux ministères provinciaux
 - À l'industrie des télécommunications

Industrie Canada: Responsable programmes télécommunications d'urgence ⁽²⁾

En collaboration avec les ministères fédéraux et provinciaux et l'industrie des télécommunications:

Développe, maintien et exécute un plan d'urgence en télécommunication incluant:

- La coordination et l'approvisionnement d'un système d'alerte à la population
- Facilite l'approvisionnement et le déplacement des équipements de télécommunication et des services d'experts (*Inventaire*)
- Gère des programmes pour assurer la disponibilité des réseaux de télécommunication essentiels en période de surcharge ou de dégradation (*Inventaire*)

Facilite l'approvisionnement et le déplacement des équipements de télécommunication et services d'experts (1) (Inventaire)

Au Canada:

- 80 à 90% des infrastructures critiques en télécommunication appartiennent à l'industrie privée
- Support aux gouvernements des provinces et des territoires
- Pas d'inventaire physique d'équipement au plan national des télécommunications d'urgence



Facilite l'approvisionnement et le déplacement des équipements de télécommunication et services d'experts (2) (Inventaire)



- Partenariat et relations publiques
 - Relations étroites avec les organismes de protection publique et de réponse en urgences (PPDR)
 - Relations étroites et ententes avec l'industrie des télécommunication
 - Groupe conseil Canada/États-Unis Canada
 - Convention de Tampere
- Loi sur les mesures d'urgence



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Inventaire du matériel et de l'expertise en télécommunication d'urgence au Canada

- Définition
- Pourquoi et comment?
- Logiciel et leçons apprises
- N'est pas un simple mécanisme
- Travail de relation publique continu
- Inventaire physique (non national)
- Convention de Tampere

Définition et types d'inventaires

- L'inventaire physique est une responsabilité individuelle des PPDR
- Au national: Facilite l'approvisionnement d'équipements et services pour:
 - Opérations extraordinaires (désastres / évènements spéciaux)
 - Remplacer ou renforcer des réseaux de télécommunications détruits ou endommagés.

Comment et pourquoi?

Identifier les besoins

- Ce qui pourrait faire défaut en urgence
- Difficile de faire de telles prédictions



Rencontre « à l'avance » fournisseurs, propriétaires de réseaux et ONG pour:

- Discuter des besoins nationaux
- Evaluer les capacités et s'entendre sur une participation
- Avoir des ententes verbales ou écrites
- Comités sur les télécommunications d'urgence
- Associations des propriétaires de réseaux nationaux

Logiciel et leçons apprises

Chaque cas est différent

- Le Canada - logiciel / 1996
 - Il est devenu complexe et difficile à gérer
 - Au cour d'urgences utilisation de l'ancien système
 - L'inventaire est intégré au PCO

Inventaire - pas un simple mécanisme - *programme continuuel en relation publique* ⁽¹⁾ -

- Ne pas copier des numéros de téléphone depuis l'annuaire téléphonique
- L'inventaire n'est pas un document qui stagne sur les tablettes une fois complété
- L'inventaire est une relation de confiance entre le gouvernement et les organismes privés et publiques qui ont accès aux équipements et aux expertises nécessaires en temps d'urgence

Inventaire - pas un simple mécanisme

- *programme continuuel en relation publique* (2) -

Au Canada les propriétaires de réseaux et fournisseurs de services sont rencontrés ou contactés régulièrement

- Durant une urgence il est trop tard pour établir des contacts
- Industrie Canada
 - Préside 10 Comités régionaux en télécommunications d'urgence
 - Un symposium (aux deux ans) en télécommunication d'urgence
 - Industrie Canada est membre associé de l'Association canadienne des télécommunications en urgence
- Ententes financières.

Partenariat & inventaire



- Les PPDR à tous les niveaux - responsables de leur inventaire physique.
- Si besoin d'augmenter la capacité ou de reconstruire des réseaux (radios, téléphoniques, sans-fil, satellite ou autre) nos partenaires sont contactés
- Les partenaires connaissent nos plans d'urgences
- Pas d'inventaire physique au niveau national:
 - Trop difficile d'anticiper les besoins
 - La maintenance coûterait trop cher
 - L'équipement serait techniquement dépassé en quelques années



Convention de Tampere
sur la mise à disposition de ressources de
télécommunication
pour l'atténuation des effets des catastrophes et
pour
les opérations de secours en cas de catastrophe

Convention de Tampere

Article 8 - Inventaire

Notification au coordonnateur des opérations le nom de son autorité ou de ses autorités:

a) Autorisée(s) à demander, à offrir, à accepter l'assistance et à y mettre fin; et

b) Habilitée(s) à déterminer les ressources gouvernementales, intergouvernementales et/ou non gouvernementales en télécommunication.

Convention de Tampere

Article 8 - Inventaire (Au Canada)

- Industrie Canada - Premier point de contact
- Le Ministère des affaires extérieures a la responsabilité légale pour tout ce qui concerne le domaine international
- Industrie Canada, le ministère des Affaires extérieures et le ministère de la sécurité publique sont partenaires et travaillent ensemble à l'application de la convention

Relations avec d'autres accords internationaux (Article 10)

La présente Convention n'altère pas les droits et obligations des Etats parties découlant d'autres accords internationaux ou du droit international.



Entraide internationale et la convention de Tampere



Les États-Unis et le Canada

Le « Civil Emergency Planning Telecommunications Advisory Group (CEPTAG) »



Exemples



Tempête de verglas:

- Poteaux de téléphone brisés
- Les Telcos ont réagi rapidement
- GdC aide logistique et technique aux PPDR
- GdC aide à l'industrie / essence et transport
- Nouvelles fréquences radio et licences d'opération aux PPDR
- Accès prioritaire aux réseaux téléphoniques

Panne électrique Ontario 2003

- Réseaux GSM/Cellulaires surchargés
- Accès prioritaire à l'essence pour les Telcos / 911

Étude en télécommunications d'urgence

- Neuf pays membre ont accepté de partager avec nous des éléments essentiels de leur plan de télécommunication/TIC d'urgence et/ou des leçons apprises au cours d'urgences récentes
Europe - Amérique du Nord - Asie - Australie
- Les questions suivantes sont directement ou indirectement liées à un inventaire des télécommunications/TIC d'urgence

Question (1)

Les organismes de protection publique et de réponse aux désastres (PPDR) ont-ils un accès suffisant à de l'équipement radio et à des réseaux de télécommunications en période d'urgence ou de désastre?



“OUI” à 70%

Question (2)

Maintenez-vous un inventaire de vos équipements de radio communication pour des besoins exceptionnels en période d'urgence?

- *Inventaire précis au niveau national: Non*
- *Inventaire des fournisseurs au niveau national (60%)*
- *Inventaire précis de l'équipement est une responsabilité des PPDR, des municipalités et des gouvernements régionaux: (40%)*
- *Prévu dans le futur: (20%)*
- *Non (50%)*

Question (3)

Avez-vous des ententes avec d'autres ministères, avec d'autres niveaux de gouvernement, ou avec l'entreprise privée pour obtenir de l'équipement ou des services en télécommunications ou services ICT en urgence?

- *Au niveau national : Oui (50%)*
- *PPDR à tous les niveaux de gouvernement: (30%)*
- *Non (30%)*

Question (4)



Les vulnérabilités des réseaux de télécommunications ont-elles été identifiées?

- *Oui une analyse des vulnérabilités a été faite au niveau national: (90%)*
- *Oui, en partenariat avec les fournisseurs et les propriétaires privés de réseaux de télécommunication: (90%)*
- *Prévu dans le futur: (10%)*

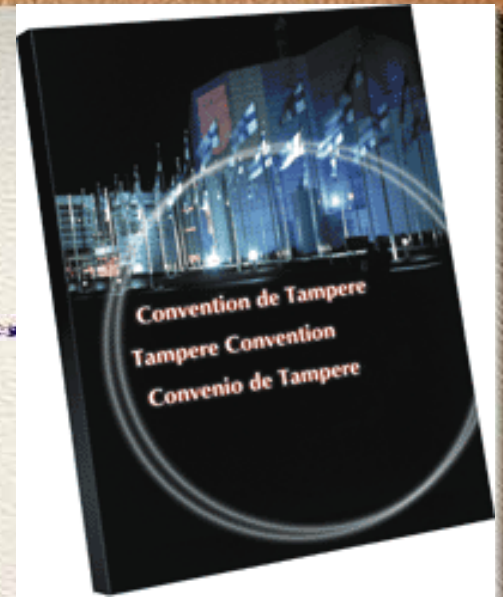
Question (5)



Avez-vous des rencontres régulières ou participez-vous à des conférences ou à des comités avec l'industrie privée ou avec les opérateurs publics sur la planification des télécommunications d'urgence?

- *Oui (70%)*
- *Non (30%)*

Question (6)



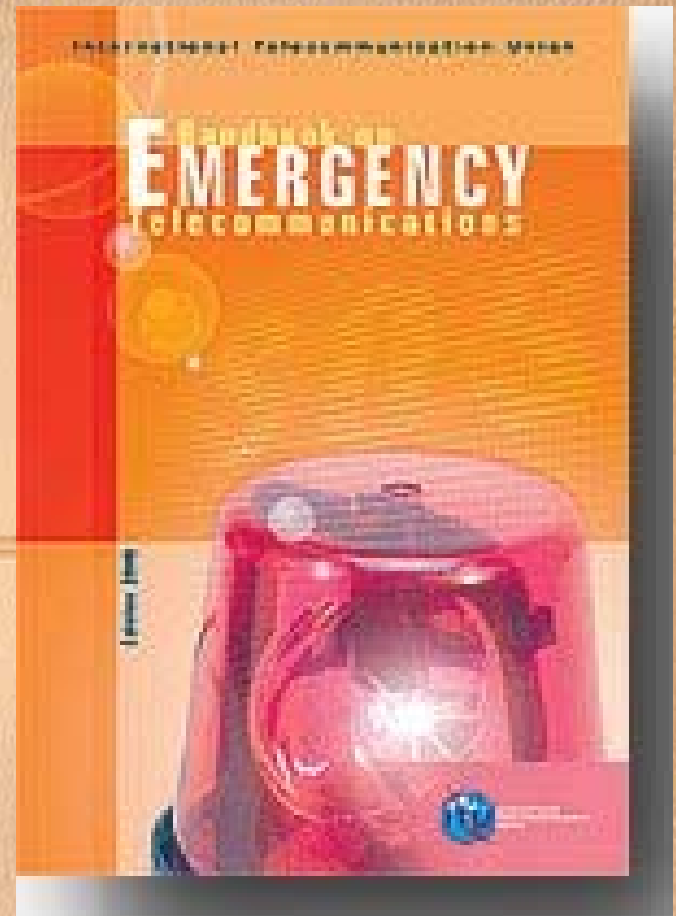
Avez-vous des ententes
d'entraide avec vos pays voisins
en télécommunications
d'urgence?

- *Oui (70%)*
- *Non (30%)*
- *Via la convention de Tampere (20%)*

Conclusions

- Importance de connaître nos besoins
- Importance de connaître nos vulnérabilités
- Importance de connaître nos ressources et nos capacités
- Importance de maintenir un inventaire des fournisseurs d'équipements et de services
- Importance de travailler en partenariat:
 - Avec les autres ministères et autres niveaux de gouvernement (*incluant les PPDR*)
 - Avec l'industrie privée (qui détient un grand pourcentage des infrastructures critiques du pays)
 - Avec les autres pays (*incluant la Convention de Tampere*)

Merci



Questions?